



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au chalet communautaire, lundi 6 juin 2022 à 19h30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Sébastien Thériault, Yves Lebel, Linda Levesque et Jérôme Dubé formant quorum sous la présidence de M. Jules Soucy, maire.

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-105-22

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

d'approuver l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

RS-106-22

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le procès-verbal du 2 mai 2022 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31 mai 2022 de 264,228.52 \$ au compte courant et de 35.83 \$ au fonds de roulement.

Période de questions

Aucune question.

RS-107-22

Approbation des comptes

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Comptes à payer - mai 2022	
Nom	Montant
1 Joseph Dumont 1997 llée (balayage des rues et travaux d'aménagement - chalet)	2 336,87 \$
2 Fonds d'information sur le territoire (avis de mutation)	55,00 \$
3 Transport Rivière-du-Loup (Mercier)	13,99 \$
4 Aéro-feu (banc d'essai et matériel)	1 688,81 \$
5 Doyon Després (réfrigérateur 2 portes coulissantes - chalet)	4 708,23 \$
6 Manic Sanitation (autoréceuseuse - chalet)	7 127,30 \$
7 Distribution Rioux ACE (inventaire plomberie)	353,38 \$
8 Caserne de pompiers (sortie du 19 mai 2022)	590,76 \$
9 Épicerie des 4 Sous (repas 14 mai et divers)	833,45 \$



No de résolution
ou annotation

10	Coopérative de services pétroliers (camionnette et tondeuse)	795,01 \$
11	Signalisation Dépôt/Concept ASR (pellicule rouge et blanc)	321,70 \$
12	Territoire Zonage agricole (élargissement du chemin public)	4 719,97 \$
13	Excavation Tanguay (pierre concassée - camping)	530,03 \$
14	Martin Bastille (matériel pour réparation bacs vidange)	1 019,47 \$
15	Lynda Dumont (ménage - chalet)	82,50 \$
16	Électronique Mercier (achat de casque et accessoires - pompiers)	637,54 \$
17	Centre Horticole du Témiscouata (aménagement - chalet)	445,81 \$
18	Bell	559,56 \$
19	Bell Mobilité	53,41 \$
20	AD Volt (démanteler panneau électrique - chalet)	919,80 \$
21	Ville de Pohénégamook (perfectionnement éthique)	340,12 \$
22	J.A St-Pierre & Fils inc. (fournitures garage)	36,78 \$
23	Pièces Ténis (fournitures, pièces camion et batterie tracteur)	310,43 \$
24	L.Arsenal (équipements - pompiers)	644,73 \$
25	Mécanique Générale et soudure JPG (antirouille - camions)	366,10 \$
26	Northwest Tires (pour camion 2013)	2 849,08 \$
27	Hydro-Québec (115, rue Soucy)	886,87 \$
28	Hydro-Québec (bureau et éclairage public)	183,77 \$
29	Provincial Bandag Tires (camion Western 2013)	2 347,24 \$
30	Systèmes de sécurité Chubb (chalet)	4 136,80 \$
31	R.M.G. Prévention (trousse déversement)	866,74 \$
32	Services sinistres Express (nettoyage surface Dek Hockey)	977,29 \$
33	Étienne Moreau (pro. d'entretien et divers travaux d'entretien- complexe)	1 343,75 \$
34	R.I.D.T. (quote-part)	7 455,00 \$
35	Webeic.com (renouvellement)	161,97 \$
36	Télé-Rives/CIMT (Tête de l'Emploi - camping)	459,90 \$
37	René Deschênes (plexi-glass pour protéger murs - chalet)	482,90 \$
38	Livraison M.L. 2019 (Tardif)	20,85 \$
39	CDERVD (participation entente agents dév.)	3 541,23 \$
40	Atelier 5 (honoraires agrandissement - complexe municipal)	490,85 \$
41	R + O Énergie (honoraires agrandissement - complexe municipal)	862,31 \$
42	Yves Lebel (frais de représentation)	23,40 \$
43	Les Pétroles J. Laroche (diésel)	3 797,17 \$
44	Servitech (honoraires mise à jour des rôles d'évaluation)	10 284,36 \$
45	Avantis BMR (fournitures - camping, chalet et garage)	7 102,64 \$
46	Petite caisse (timbres, ménage bureau, nettoyeur, fournitures, etc.)	583,29 \$
47	Guy Morin (camping)	239,15 \$
48	Municipalité de St-Marc-du-Lac-Long (entraide 17 mai 2022)	185,71 \$
49	KD- L Charest (entretien tracteur pelouse)	60,41 \$
50	Les Constructions UNIC inc. (réparation salle de bains - chalet)	3 449,25 \$
	TOTAL	82 282,68 \$

RS-108-22

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du RG-335-2022

Le Directeur général informe les membres du conseil que le conseil s'apprête à adopter le RG-335-2022 dont l'objet est d'abroger le règlement 315-2020 et établir une nouvelle politique de location et échelle de tarification. Aucun coût n'est applicable pour ce règlement.



No de résolution
ou annotation

Adoption du règlement 335-2022

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 335-2022
ci-dessous reproduit :

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON



RÈGLEMENT NUMÉRO 335-2022 RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 315-2020 ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE DE LOCATION ET ÉCHELLE DE TRAFICATION

ATTENDU QU' il y a lieu de réviser l'échelle de tarification;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a régulièrement été
donné lors de la séance du 2 mai 2022.

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement ordonné et statué, ce qui suit:

ARTICLE 1 Le présent règlement portera le titre de “Politique de location et
échelle de tarification”;

ARTICLE 2 Le présent règlement a pour but de réviser les tarifs de location
antérieurement adoptés et de modifier la politique de location
des biens, dont disposent la Municipalité, et des services
complémentaires qu'elle peut dispenser.

ARTICLE 3 Tous les prix indiqués ci-dessous incluent les taxes de vente
applicables

ARTICLE 4 POLITIQUE DE PUBLICITÉ DANS L'INFORMATEUR ET
ÉCRAN EXTÉRIEUR

D'une demi-page à une page	11.50 \$
Autres	5.75 \$

Publicité à l'année :	
D'une demi-page à une page	69.00 \$
Autres	34.50 \$

Publicité 6 fois par année :	
D'une demi-page à une page	34.50 \$
Autres	17.25 \$

Documents par page manuscrite	11.50 \$
-------------------------------	----------

Nouveau commerce	Gratuit 12 mois
------------------	-----------------

Commerce n'ayant pas eu la mesure de gratuité en date du 01-01-2020	Gratuit 6 mois
--	----------------

Annonce organisme du milieu - Écran Liberté Vision	Gratuit
--	---------

Annonce commerce et services	Décision conseil
------------------------------	------------------

La présente politique de publicité dans l'Informateur ne s'applique pas aux organismes sans but lucratif. Ceux-ci bénéficiant de la gratuité pour leurs publicités, communiqués dans l'Informateur.

ARTICLE 5
LES TARIFS POUR LA DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS

Les tarifs exigibles pour la délivrance de documents faisant partie des archives de la Municipalité sera le tarif applicable pour la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, adopté par le gouvernement du Québec sauf s'il y a un tarif applicable dans le présent règlement.

ARTICLE 6
POLITIQUE DE LOCATION

A/ Le locataire est responsable de tous les coûts inhérents à la perte, la destruction, le vol, les dommages ou la remise en état de l'équipement.

B/ Le locataire est responsable de remettre l'équipement tel que loué à savoir : réservoir du carburant plein et devra déclarer tout bris qu'il devra assumer.

C/ Le locataire ne peut sous-louer l'équipement à des tiers sans le consentement écrit de la Municipalité.

D/ Les prix indiqués incluant le salaire d'un opérateur, lorsqu'indiqué, qui sera le choix de la Municipalité.

E/ Le coût du transport, lorsque requis, est calculé comme suit :

Le temps requis à l'aller et au retour, de l'entrepôt au lieu de travail et vice-versa;

Le tarif applicable est celui du camion de service, véhicule affecté au transport des équipements non motorisés.

F/ Le tarif horaire de l'opérateur et d'un adjoint est établi en fonction du salaire établi sur la convention collective en y ajoutant les bénéfices marginaux applicables.

G/ Tout contribuable qui requerra les services d'un employé pendant les fins de semaine (samedi, dimanche et/ou jours fériés) devra déboursier une indemnité minimale égale à 3 heures du salaire précédemment établi. Chaque heure supplémentaire sera défrayée en fonction des règles établies dans la convention collective. Cette disposition ne s'applique pas si le travail est relié à l'entretien des chemins d'hiver et au dégelage des ponceaux ou si le bris est de responsabilité municipale.

ARTICLE 7
LES TARIFS DE LOCATION RECONNUS

Les taux horaires suivants seront appliqués lors de la location d'équipements municipaux et inclus le temps de l'opérateur:

	HORAIRE
1. Camion de services	55.00 \$
2. Niveleuse	157.40 \$
3. Camion 10 roues	105.00 \$
4. Souffleuse	115.00 \$
5. Dégeleuse + camion service	85.00 \$
6. Pépinière (Fabrique)	50.00 \$/ fosse



No de résolution
ou annotation

- 7. Remplissage des piscines 85.00 \$/ camion
- 8. Plastiflage 3.45 \$/ feuille

La Municipalité se réserve le droit de louer ou non lesdits équipements, car la vocation principale de la Municipalité est de s'occuper de ses opérations et elle ne veut pas se substituer à l'entreprise privée.

- Photocopie 0.30 \$
- Plus de 25 copies 0.20 \$
- Photocopies organismes sans but lucratif 0.15 \$
- Photocopies en grande quantité 50 et plus 0.15\$

- Télécopieur (fax)
- Un envoi local 1.15 \$
- Un envoi interurbain 2.30 \$
- Un envoi international 5.75 \$
- Une réception 2.30 \$

ARTICLE 8

TARIF DE LOCATION DU CHALET COMMUNAUTAIRE

- Salle A (ancienne salle)
- Gratuit OSBL
- Gratuit Funérailles résidents et anciens résidents
- 150 \$ Privé
- 23 \$ Zumba, danse, karaté, Kung Fu (ménage compris)

- Salle B (nouvelle salle)
- Gratuit OSBL
- Gratuit Funérailles résidents et anciens résidents
- 200 \$ Privé

- Salle C (salle de réunion nouvelle partie)
- Gratuit OSBL

- Salle D (salle du conseil actuel)
- Gratuit OSBL
- 100 \$ Privé ménage compris dans le prix de location

- Complexe
- Gratuit OSBL
- 400 \$ Privé

- Cuisine
- Gratuit OSBL
- 100 \$ Privé

Ménage à la suite de la location

- Salle A (ancienne salle)
- 70 \$ OSBL
- 85 \$ Privé

- Salle B (nouvelle salle)
- 80 \$ OSBL
- 50 \$ Funérailles résidents et anciens résidents
- 100 \$ Privé

- Salle C (salle de réunion nouvelle partie)
- 23 \$ OSBL



No de résolution
ou annotation

<u>Complexe</u>	
115 \$	OSBL
230 \$	Privé

<u>Cuisine</u>	
45 \$	OSBL
75 \$	Privé

Pour tous travaux supplémentaires concernant l'organisation de la salle, un tarif horaire de 35 \$/heure sera applicable.

ARTICLE 9 TARIFICATION DES DEMANDES DE CONFIRMATION DE TAXES

1. Pour chaque confirmation de taxes	11.50 \$
2. Pour chaque matrice graphique	11.50 \$
3. Pour chaque confirmation usage zone	11.50 \$
4. Compte de taxe	11.50 \$

ARTICLE 10 TARIFICATION POUR LICENCE CHIENS

1. Licence par chien annuellement	5.00 \$
2. Frais de garde journalier	25.00 \$

Tarif applicable pour l'année (du 1^{er} janvier au 31 décembre)
Aucun remboursement durant l'année pour un décès d'un animal
Médaille non transférable à un autre chien
Obligation d'inscription conformément au règlement adopté par le gouvernement du Québec (chapitre P-38.002)

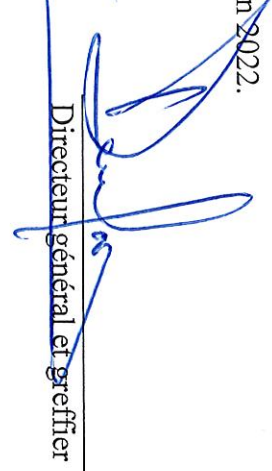
ARTICLE 11 MODIFICATION

Le présent règlement modifie tout règlement, résolution ou partie de règlement ou résolution antérieure décrétant une politique de location des biens et services de la Municipalité et établissement des tarifs de location applicables.

ARTICLE 12 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance du 6 juin 2022.

 Maire	 Directeur général et greffier
--	---

RS-109-22 Autoriser le maire et le directeur à signer la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Entretien du PAVL

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal autorise Jules Soucy, maire et Denis Moreau, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité la convention d'aide financière avec le ministre des Transports dans le cadre du Volet Entretien du programme d'aide à la voirie locale.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

Cercle des Fermières

Le Cercle des Fermières confectonne depuis plusieurs années les sacs pour le cadeau des nouveau-nés et nouveaux arrivants. Comme le cercle doit rentabiliser ses activités pour pouvoir payer le loyer ainsi que d'acheter des équipements et des accessoires. Le Cercle des Fermières demande une contribution de 10 \$ pour chaque sac.

Après délibération,
il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil accepte de verser un montant de 10 \$ pour chaque sac qui servira à l'accueil des nouveau-nés et des nouveaux arrivants. Pour cette année, le nombre de sacs confectionnés est de 24. Nous accueillerons cette année les nouveau-nés et nouveaux arrivants pour les années 2020, 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité.

RS-111-22

Journée de la Famille au Témiscouata : Prix de présence

La municipalité sera l'hôte de la journée de la famille au Témiscouata le samedi 18 juin 2022. Plusieurs activités sont au programme et M. le maire invite toute la population à cette journée. Lors de cette journée, le mini-tournoi de pompier se tiendra.

Des prix de présences seront offerts aux personnes présentes, nous avions pensé offrir un chèque cadeau pour une location de la tente bulle pour une nuit avec l'accès gratuit aux différents équipements (kayak, planche de pagaie, etc.).

Il est proposé par Jean-Noël Moreau
et résolu

que le Conseil municipal accepte d'offrir en prix de présence un forfait d'une nuit dans la tente bulle ainsi que l'accès aux équipements de location pour une valeur de 125 \$.

Adoptée à l'unanimité.

RS-112-22

Autorécurveuse

L'augmentation de la surface de nettoyage avec l'ajout de la surface caoutchouté nous amène à investir dans un équipement pour nettoyer les différentes surfaces de plancher. Nous avons reçu une offre de Manic Sanitation et après évaluation et analyse, nous avons jugé nécessaire cet investissement. Le coût d'acquisition de l'autorécurveuse NACECARE NUC244 est de 6,199 \$ plus taxes.

Après délibération,
il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington entérine l'achat de l'autorécurveuse NACE CARE NUC244 au montant de 6,199 \$ plus taxes. Le Conseil approprie à même le surplus accumulé l'investissement.

Adoptée à l'unanimité.

Nommer les salles et le complexe

Avec l'agrandissement, d'autres salles sont disponibles et il est important de nommer les salles et de renommer l'immeuble étant devenu maintenant un seul bâtiment.

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal s'entende pour nommer l'immeuble du 115, rue des Soucy « Complexe des Générations » ce qui remplacera chalet communautaire.

De plus les salles se nommeront ainsi :

Salle communautaire :	salle actuelle
Salle multifonctionnelle :	Agrandissement
Salle de loisir et divertissement :	ancienne salle du conseil
Salle de réunion :	nouvelle salle de réunion
Bibliothèque :	Bibliothèque
Salle complexe sportif :	patinoire couverte

Adoptée à l'unanimité.

RS-114-22

Marquage de la chaussée

Nous avons ouvert les soumissions pour le marquage de la chaussée le 27 mai dernier et nous avons reçu deux soumissions. Après analyse, le plus bas soumissionnaire est 9222-5093 Québec inc. (Pernaligne) au montant de 7,701.95 \$ taxes incluses.

Après délibération,
il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de 9222-5093 Québec inc. (Pernaligne). Que le Conseil avise le soumissionnaire que le respect des exigences de marquage au point 5 de l'appel d'offres devra être respecté, documenté et que le taux de présence de 75% après un an est impératif.

Adoptée à l'unanimité.

RS-115-22

Travaux scellement de fissures

Nous avons ouvert les soumissions pour le scellement de fissures le 3 juin dernier et nous avons reçu deux soumissions. Après analyse, le plus bas soumissionnaire est Cimota inc. au montant de 14,831.78 \$, taxes incluses.

Après délibération,
il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission Cimota inc. aux conditions stipulées dans les documents d'appels d'offres.

Adoptée à l'unanimité.



No de résolution
ou annotation

**Motion de félicitation dictée Paul Guérin-Lajoie, rendez-vous panquébécois
secondaire en spectacle et Challenge des régions en gymnastique**

M. Guillaume Morin donne une motion de félicitation aux différents participants à
savoir:

Baptiste Michaud - finale internationale de la dictée Paul Guérin-Lajoie

Fabrice et Romain Bourgault, Abigaël Gendron, Maéli Landry et Thalia Morin
pour leur participation au rendez-vous panquébécois de secondaire en spectacle.

Marion Beaulieu, Mathilde Soucy et Amy Beaulieu pour leur participation au
Challenge de gymnastique.

que le Conseil demande d'afficher sur le tableau électronique ses jeunes de notre
paroisse qui se sont distingués.

Adoptée à l'unanimité.

RS-117-22

Demande d'autorisation CPTAQ : Ferme Patoine et frères

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal confirme que son règlement de zonage est concordant avec
le schéma d'aménagement et de développement en vigueur de la MRC.

Que le projet présenté par Ferme Patoine et frères inc. est conforme au règlement de
zonage

Que le projet permettra la création d'une nouvelle entreprise en acériculture

Adoptée à l'unanimité.

Rapport sur la situation financière de la municipalité

M. le maire, conformément à l'article 176.2.2 du code municipal, fait rapport
des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe à ses
citoyens lors de la réunion du mois de juin pour l'exercice terminé le 31 décembre
2021. Copie dudit rapport sera inclus dans la prochaine édition de l'Informateur
conformément à la loi.

RS-118-22

Sûreté du Québec

Il est proposé par Yves Lebel
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le premier versement
de la contribution à la Sûreté du Québec de 23,257 \$ en date du 30 juin 2022.

Adoptée à l'unanimité.

Plage municipale : Engagement de l'exploitant du restaurant

Il est proposé par Sébastien Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington donne en concession l'exploitation du restaurant de la plage municipale à Julie Lavallière, compagnie à numéro 9452-8411 Québec inc. et une entente sera signée entre les parties.

Adoptée à l'unanimité.

RS-120-22

Engagement de la surveillante de la plage municipale

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de Packington engage Mme Jasmine Bourgault comme surveillante de la plage municipale du 5 juillet au 21 août 2022 (7 semaines) au taux horaire de 17 \$ pour une semaine de travail de 30 heures.

Adoptée à l'unanimité.

RS-121-22

Motion de félicitation « Tournoi Dek Hockey »

M. Yves Lebel donne une motion de félicitation au comité organisateur du tournoi de Dekhockey qui s'est tenu le samedi 21 mai dernier. À Jérôme Dubé pour son implication dans l'organisation de cette activité régionale qui a fait rayonner notre municipalité.

Période de questions

- Un contribuable suggère de remettre aux jeunes, qui ont participé et représenté notre municipalité dans différents événements, un certificat de reconnaissance pour leur effort.
- Un contribuable demande ou est rendu le dossier du cellulaire.

Levée de l'assemblée

À 20 h 32, M. Yves Lebel propose la levée de l'assemblée.